



450 euros ou la prison si je paye pas

Par **ludo62530**, le **27/01/2010 à 03:56**

Bonjour,rrnJe viens vers vous car j'ai fais une erreur dont je ne suis pas trop fièr. Avec trois potes, nous sommes allés voler 20 bordures de trottoirs sur un chantier public. rnrnNous sommes passés devant le tribunal et avons été condamnés à 5 € par jour pendant 90 jours, cela fait 450 € à payez avant la fin du mois de janvier 2010.rnSur la feuille il est noté que si nous ne payons pas à cette date, nous devons faire 90 jours de prison. Avant, nous n'avions aucun casier judiciaire. rnrnDonc ma question aujourd'hui est de savoir si je ne paye pas est-ce que je risque vraiment d'aller en prison.rnrnMerci d'avance.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **27/01/2010 à 08:37**

Bonjour,rrnLa réponse est OUI puisque c'est mentionné dans votre jugement. De plus vous devrez soit restituer en bon état, les bordures volées ou les rembourser et cela va s'ajouter à votre amende.

Par **fif64**, le **27/01/2010 à 08:52**

Juste une question : C'est quoi l'intérêt de voler 20 bordures de trottoir ? C'était pour la déco, pour une utilisation personnelle utile, ou parce que vous étiez plein ?

Par **ludo62530**, le **28/01/2010 à 04:24**

et oui je sais c stupide mes un pote en avait besoin pour son jardinrnet oui c vraiment con

Par **fif64**, le **28/01/2010** à **09:31**

Tout le monde fait des conneries. L'essentiel est d'en prendre conscience et que ça serve de leçon.rnBon courage pour la suite